



ARRETE N° I/B-2016-97
LISTE D'APTITUDE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2016

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

La Présidente,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des Chef de Service de Police Municipale, notamment son article 6,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 4 octobre 2016,

Arrête

Article 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Chef de Service de Police Municipale au titre de la promotion interne avec effet au **15 octobre 2016** est fixée comme suit :

ALCARAZ Luc

→

Mairie de LAUDUN L'ARDOISE

Article 2 : Ampliation du présent arrêté :
transmise au représentant de l'Etat,
publiée sur le site internet cdg30.fr,
notifiée aux collectivités

Fait à NIMES, le 14 octobre 2016

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente



Reine BOUVIER

Transmis au contrôle de légalité le :
Affiché le :